



## Informations Ecole de Natation saison 2020-2021

Les horaires de cours sont valables pour toute la saison.  
L'inscription est valable pour une période de 30 leçons, soit de septembre 2020 à mai 2021

Dates des séances spéciales :

- Jeux et goûter de Noël : 12, 16 et 17 décembre 2020
- Séance « habillée » (durée 1 h) : courant mars 2021 (des informations complémentaires suivront)

## Règlement Ecole de Natation saison 2020-2021

Le Morges-Natation ne peut en aucun cas être tenu responsable :

- Des vols ou dégradations des objets dans les vestiaires
- Des fermetures imprévues de la piscine du Petit-Dézaley

Il n'y a pas de cours durant les semaines de vacances scolaires et les jours fériés.

Les leçons manquées par l'élève ne sont pas remplacées ni remboursées.

Un remboursement peut être accordé moyennant un certificat médical pour les absences d'au moins 3 semaines consécutives hors vacances scolaires pour maladie prolongée ou accident.

Il est important d'informer la personne responsable de l'absence de votre enfant (maladie ou autre), ceci afin d'assurer un suivi des groupes.

Le port du bonnet de bain est obligatoire durant les cours et nous rappelons que les shorts de bain pour les garçons et les bikinis pour les filles ne sont pas acceptés. De plus, les cours sont donnés sans lunettes de natation jusqu'au niveau « bronze », sauf autorisation spéciale délivrée par un médecin.

Afin d'éviter des pertes de vêtements nous vous conseillons de prévoir un sac pouvant contenir toutes les affaires de votre enfant afin d'y ranger tous ses habits durant la leçon.

**Mesures spéciales « COVID-19 » :** Un accompagnant maximum par enfant peut rentrer dans l'établissement, désinfection des mains à l'arrivée, l'enfant doit déjà avoir son maillot de bain sur lui en arrivant, limiter au strict minimum le temps passé dans le vestiaire (enfant et accompagnant). Le port du masque pour l'accompagnant est obligatoire. Respecter les recommandations de l'OFSP (hygiène, distance, etc...)

La cotisation de **Fr. 420.-** pour les 30 cours doit être payée à réception de la facture.

## En cas de démission tardive, des frais vous seront facturés

- |   |                   |
|---|-------------------|
| • Après le test d'entrée,               | Fr. 50.-          |
| • Après le 18.09.2020,                  | Fr. 100.-         |
| • Après le 09.10.2020,                  | Fr. 200.-         |
| • Après le 31.10.2020, la cotisation de | Fr. 420.- est due |

Nom, prénom :

Horaire 2019/2020 :

Nous restons à votre disposition pour tout autre renseignement aux coordonnées ci-dessous



079/639 26 75

ecole@morges-natation.ch